



COMMUNE DE GIMEL
Chalet du Mont Bailly
Remise en état du chalet d'alpage
DESCRIPTION DU PROJET

Révision projet définitif – mars 2018

DEFINITION DU PROJET

Le bureau MONTANUM a défini un concept de mise en valeur du pâturage du Mont Bally, propriété de la Commune de Gimel. La base de la consultation du bureau d'ingénieur est la construction d'une nouvelle citerne d'eau de 100 m³ et les travaux liés à la création d'un local WC-douche pour l'amodiatiaire près de la cuisine. Il faudra également prévoir le raccordement des eaux usées du local sanitaire à la fosse à purin située sous la fumièrre. La fosse à purin existante située à côté de l'ancienne porcherie sera désaffectée et comblée.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Réserve d'eau 100 m³

Actuellement, il y a une citerne de 40 m³ à l'ouest du chalet et une citerne de 12 m³ à l'est. La nouvelle citerne sera construite sur l'emplacement de cette dernière. La nouvelle citerne sera composée d'une structure en béton armé coulé sur place. Elle sera entièrement enterrée avec une couverture de terre d'au moins 50 cm.

L'accès à la citerne sera assuré par un couvercle sécurisé en acier inox et la présence d'une échelle. Une bonde de vidange et de trop-plein ainsi que d'une crépine de sortie d'eau complètent l'équipement sanitaire. Le couvercle sera ventilé et muni d'un grillage anti-insectes. Le collecteur de vidange sera équipé d'un regard de visite intermédiaire pour permettre son entretien.

L'eau météorique du toit du chalet assurera l'approvisionnement en eau de la citerne. La source existante (gérée par le bureau MONTANUM), approvisionnera un bassin du pâturage en direct. Concernant les eaux de toiture, il est envisagé de filtrer les eaux de pluie provenant des toits pour limiter les apports de matières en suspension (pollens, feuilles, aiguilles de résineux). Ce dispositif peu ordinaire n'est pas décrit dans le devis estimatif général. Cet équipement devra être posé dans le chalet ou contre sa façade, sur le tracé de l'apport d'eau de toiture à la citerne. Son financement sera assuré par la réserve de 10% mentionnée dans les travaux de construction de la citerne.

Aménagements intérieurs du chalet

Un local WC-douche pour l'amodiatiaire sera construit dans l'espace existant situé à côté de la cuisine, au nord du chalet. La création de ce local sanitaire nécessitera le creusement du sol pour disposer les écoulements, l'étanchéité, l'isolation et la chape recevant le carrelage. Après le nettoyage des murs existants, il sera disposé une isolation contre les murs bruts. La finition intérieure sera constituée de galandages ép. 8 cm garnis d'un crépi formant couche d'accrochage et d'un carrelage mural (faïence) sur toute la hauteur des murs.

./..

Les appareils sanitaires seront simples et pratiques. Un convecteur électrique sera disposé contre une paroi pour assurer un minimum de confort.

Une nouvelle porte intérieure et une nouvelle fenêtre complèteront cet équipement.

Afin d'éviter la création de marches en cas d'approfondissement et pour respecter le plafond existant composé de solives, la hauteur finie du local sera de 200 cm.

Evacuation des eaux usées et du purin

L'évacuation des eaux usées (effluents humains) et du purin (effluents bétail) sera dirigée vers la fosse de la fumière d'une contenance de 30 m³. Afin d'éviter des travaux conséquents à l'intérieur du chalet, les effluents seront raccordés à la fosse à purin de la fumière en passant par l'extérieur du bâtiment. Cette fouille incorporera le collecteur d'évacuation du purin (PE-canal Ø 315 mm) et du raccordement du local WC-douche pour l'amodiataire (PE-canal Ø 160 mm) ainsi que de la salle des machines (PE-canal Ø 125 mm). On ne pourra éviter le passage à travers l'aire bétonnée pour l'évacuation du local WC-douche pour l'amodiataire. La pente des collecteurs varie de 2% à 6%. Des regards de visite disposés aux endroits opportuns permettront un entretien aisé de ces collecteurs.

La rigole de la salle de traite n'a pas de caniveau. Il s'agit simplement d'un fond dénivélé de quelques centimètres revêtu de nattes antidérapantes. Vu la pente générale de cette « fausse rigole », il n'est pas judicieux de la modifier car cela nécessiterait la construction d'un important caniveau muni de caillebotis, solution trop onéreuse. La sortie actuelle sera donc maintenue mais l'effluent se dirigera vers la fosse de la fumière au moyen du nouveau collecteur PE-canal Ø 315 mm.

Autres équipements

Le chalet bénéficie d'un générateur électrique, d'un chauffe-eau électrique de 300 litres et d'une réserve d'eau située à l'étage permettant la distribution gravitaire de l'eau dans le chalet. Une pompe aspirante amovible est installée sous l'évier de la cuisine. Elle remplit la réserve qui est munie d'un flotteur. Seule la salle de traite est raccordée à l'eau chaude.

Cette installation simple donne satisfaction. Les modifications proposées prévoient la mise à disposition de l'eau chaude pour le local sanitaire (WC-douche pour l'amodiataire) ainsi que pour la cuisine.

L'équipement électrique des deux salles d'eau prélève le courant dans la salle des machines équipée d'un générateur. La situation existante donnant satisfaction, il n'est pas envisagé de modifier le tableau électrique du chalet. Cela dépend cependant des prescriptions de sécurité délivrées par les instances concernées. Ce point devra être examiné lors de la réalisation du chantier.

Nyon, le 9 mars 2018

L'Ingénieur :